



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points forts de la session de février 2022

La députation verte intensifie son action en faveur de la protection du climat et de la biodiversité. Le Grand Conseil a accepté la proposition de Clarence Chollet d'instituer une commission Climat et Energie. Cette dernière sera d'autant plus nécessaire que la tâche est conséquente. Preuve en sont les réponses décevantes du Conseil d'Etat aux deux questions de Stéphanie Skartsounis sur l'offre de transports publics qui peine à décoller.

Enfin, à l'initiative de Patrick Erard, la promotion des activités sportives et physiques au sein de l'école neuchâteloise sera évaluée.

Le dérèglement climatique devient enfin une réelle préoccupation politique. En instituant la commission Climat et Energie sur la proposition de Clarence Chollet, le Grand Conseil neuchâtelois se dote de son premier organe dédié spécifiquement à la question de la réduction des gaz à effet de serre. L'amélioration conséquente du plan climat, présenté il y a peu, sera l'importante tâche de cette commission. Pour les Vert·e·s, des mesures supplémentaires doivent être introduites sans délai pour que le plan climat porte à juste titre son nom. L'assainissement thermique des bâtiments, le soutien au déploiement du photovoltaïque ainsi qu'à la mobilité douce sont trois des domaines prioritaires de notre parti.

Dans ce contexte, les réponses apportées aux deux questions de Stéphanie Skartsounis sur la mobilité révèlent une certaine légèreté et un manque d'exemplarité de la vision du Conseil d'Etat quant aux transformations sociétales imposées par le réchauffement climatique. En effet, à la fois l'offre et l'usage des transports publics progressent bien trop lentement depuis 2015 face à l'obligation qui nous est faite de renforcer le transfert modal vers une mobilité douce et collective. D'autre part, aucun plan de mobilité n'existe au niveau de l'administration cantonale, alors que la taille de celle-ci nécessite clairement une coordination de la pendularité du personnel.

L'école neuchâteloise présente de très nombreuses disparités dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive entre cercles scolaires. En acceptant la motion de Patrick Erard, le Grand Conseil attend donc du Conseil d'Etat des mesures fortes pour que chaque enfant assiste réellement à des cours de sport de qualité indépendamment de son lieu de domicile.

Neuchâtel, le 22 février 2022